

# SANTÉ

## Prochaines évolutions sanitaires

Le Ministère de l'Agriculture va confirmer par décret, dans le courant de l'année 2004, les modifications devant être apportées au statut sanitaire de différentes maladies animales; deux maladies équinnes sont l'objet de changement:

- La métrite contagieuse équine (MEC) maladie réputée contagieuse (MRC) depuis 1992, va devenir maladie à déclaration obligatoire (MDO), ce qui signifie que les cas positifs ne feront plus l'objet d'une "police sanitaire" encadrée et subventionnée par les services vétérinaires.
- L'artérite virale équine (AVE), sans véritable statut sanitaire jusqu'à présent mais uniquement réglementée dans la race Pur Sang Anglais, va se trouver inscrite sur la liste des MDO.

### La situation sanitaire actuelle

Actuellement en France, les contrôles de ces maladies sont réglementés par l'arrêté ministériel concernant la monte publique qui impose dans son annexe sanitaire:

- un dépistage bisannuel de la métrite (début et fin de monte) de tous les étalons de sang (nationaux et privés) et uniquement pour les étalons nationaux dans les races de trait et de poneys
- un dépistage annuel de l'artérite virale exclusivement dans la race Pur Sang Anglais.

En parallèle, certains éleveurs qui souhaitent protéger leurs étalons de contaminations et apporter des garanties sanitaires aux juments qu'ils accueillent, respectent un protocole sanitaire volontaire et imposent des contrôles de ces maladies aux harems de leurs étalons. Les plus connus sont le Protocole International et le protocole Haras Nationaux réservés aux Pur Sang Anglais (contrôles MEC et AVE avant la saillie).

D'autres races comme la race Trait Comtois ont élaboré un programme sanitaire sur 5 ans, pour réduire l'incidence de la MEC, en imposant aux étalons privés, qui n'y étaient pas astreints

réglementairement, un dépistage annuel de la MEC. Ce programme temporaire a été financé par les associations de race (éleveurs et étalonniers) et soutenu financièrement par les collectivités territoriales.

Toutefois il faut bien noter que la métrite et l'artérite ont actuellement en France une très faible incidence aussi bien sanitaire qu'économique.

Ainsi, une récente étude faite par l'AFSSA sur son site de Dozulé montre que, du fait de la réglementation, la métrite est contrôlée sur 100 % des étalons de races de sang, avec une prévalence de 0,1 % (2 cas positifs sur 2287 étalons contrôlés en 2001); 75 % des juments de race pur sang sont contrôlées du fait de l'application des protocoles volontaires avec une prévalence de 0,012 % (1 cas positif sur une jument maiden pour 7766 juments contrôlées en 2001).

De plus, il est constaté dans cette étude que dans les foyers identifiés peu de chevaux sont concernés par un même foyer, ce qui tendrait à prouver qu'on n'est plus dans un mode de transmission épidémique mais en présence d'un contaminant d'environnement de transmission plus sporadique.

Pour l'artérite virale qui, sans support réglementaire, ne bénéficie pas du même suivi épidémiologique que la MEC, la prévalence qui est annoncée par les laboratoires d'analyses de dépistage est stable et de l'ordre de 10 %; il est à noter que la souche virale européenne qui circule en France est très peu pathogène et donc sans grandes conséquences économiques du fait de l'absence de symptômes et notamment aucun avortement confirmé par laboratoire.

Par ailleurs il faut savoir que la MEC et l'AVE auxquelles s'ajoute l'anémie infectieuse des équidés (AIE) font partie des maladies contrôlées systématiquement lors d'échanges européens et internationaux.

Les étalons dont la semence est exportée sont systématiquement contrôlés sur ces 3 maladies.

### Les conséquences de ces évolutions pour la filière équine

Malgré la faible incidence sanitaire et économique de la métrite et de l'artérite virale, on pourrait craindre pour la filière équine qu'une baisse de vigilance sanitaire n'ait à terme des conséquences néfastes suivantes:

- une baisse de la sécurité sanitaire des élevages, principalement dans les races qui pratiquent la monte naturelle comme la race Pur Sang Anglais, du fait de la diminution des contrôles sur les reproducteurs
- une perte de crédibilité sanitaire de la France vis à vis de l'international, du fait d'une baisse d'intensité des dépistages de la monte qui participent à la veille sanitaire, et du fait d'une gestion non cadrée des cas positifs de ces maladies.

Les perspectives d'évolutions visent à pallier toute diminution du niveau de protection sanitaire chez les équidés.

### Maintien du niveau d'informations

La DGAL a exprimé le souhait de conserver, malgré la déréglementation annoncée, le même niveau d'information sanitaire. La DGAL a donc prévu de collecter les résultats des dépistages de métrite et artérite virale sur la base de données sanitaires nationale (SIGAL) qui gère déjà le suivi des maladies bovines et de leur prophylaxies. Le volet équin de SIGAL doit encore être développé en relation avec le SIRE, de manière à pouvoir être utilisé au plus vite.

L'inscription à la liste des MDO de la métrite et de l'artérite en facilitera le suivi, les laboratoires d'analyses ayant l'obligation de déclarer aux Services Vétérinaires tous les cas positifs, définis par la "mise en évidence de l'agent pathogène responsable".

### Maintien de la certification sanitaire

La DGAL sera en mesure de satisfaire aux exigences de certification sanitaire lors d'échanges internationaux.

### Amélioration de la réactivité en cas d'émergence de maladie grave (zoonose notamment)

La base SIGAL devrait permettre à la

DGAL une alerte très rapide en cas d'apparition de maladie réglementée avec repérage des détenteurs d'équidés dans la zone atteinte et mise en œuvre immédiate des mesures préventives.

#### Et le suivi sanitaire de la monte?

La DGAL compte sur l'organisation et la prise en charge d'un suivi sanitaire par les professionnels.

La filière du Pur Sang Anglais, principalement touchée par ces évolutions sanitaires, du fait d'une part de la pratique exclusive de la monte naturelle et d'autre part des importants enjeux de commerce international, notamment

avec les anglo-saxons, cherche à maintenir la même intensité de dépistages de ces deux maladies sur les reproducteurs. De la même façon, chaque race doit aujourd'hui mesurer quel peut être l'impact de ces évolutions sur son économie propre et réfléchir aux éventuelles mesures sanitaires à mettre en œuvre dès la monte 2005.

Conscients de la nécessité de mettre rapidement à la disposition des éleveurs les outils nécessaires au suivi sanitaire de la monte, la DGAL et les Haras Nationaux se proposent de développer un système d'information sanitaire à partir des bases SIRE et SIGAL, qui soit

adapté à la demande des professionnels et à la portée de tous, étalonniers comme éleveurs.

Les associations de races intéressées devront évaluer rapidement leurs besoins et les faire connaître aux Haras Nationaux ou à la DGAL, l'objectif étant d'élaborer un système que toutes les races et autres regroupements équins puissent utiliser, à la mesure de leurs enjeux sanitaires et en fonction de leurs choix propres.

B. FERRY

## QUALITÉ

### Un site pour les appellations d'origine

L'Inao (Institut national des appellations d'origine) vient d'ouvrir un site consacré aux AOC (Appellations d'origine contrôlée) et IGP (Indication géographique protégée). Il s'adresse avant tout aux professionnels qui y trouveront les textes réglementaires et les démarches à effectuer pour obtenir une AOC ou une

IGP. L'Inao présente son fonctionnement et le travail des commissions. Un moteur de recherche permet également de retrouver toutes les appellations françaises avec le texte officiel du décret et une fiche synthétique de présentation. Enfin, le site propose de personnaliser votre navigation en choisissant une

région administrative, un département, un centre Inao ou un type de produit. En cliquant en bas de page sur "critères", une fenêtre vous rappelle vos choix de navigation.

<http://www.inao.gouv.fr>

### Mise en place d'un label sur la viande de poulain de trait



Les éleveurs de chevaux de trait du haut Béarn souhaitent démarquer leur production autour d'une démarche qualité.

#### TROIS OBJECTIFS:

- Rentabiliser un atelier de poulain de trait en apportant de la valeur ajoutée à cette production locale.
- Valoriser au mieux les potentialités naturelles du territoire en intégrant la filière cheval à la politique environnementale.

- Organiser et structurer le marché de la viande en rassemblant tous les acteurs de la filière.

#### RÉSULTAT ESCOMPTÉ:

Création dans un premier temps (2004) d'une marque régionale déposée à l'Institut National de la Propriété Industrielle, puis d'évoluer à l'horizon 2006 vers l'obtention d'un signe officiel de qualité sous l'appellation "LABEL ROUGE"

#### DÉMARCHES ENGAGÉES: génétique

Création de primes races menacées (mesures agri-environnementales)  
Organisation de concours d'élevage (modèles, allures, qualités bouchères)

#### valorisation du produit

Deux coopératives de commercialisation

(CELPA, CPE)

Dégustation de viande de poulain de trait lors des concours d'élevage

#### étude de marché

réalisée par STAT'ADOUR en 2002 dans les régions Aquitaine et Midi Pyrénées.

Les conclusions rendues fin 2003 démontre un marché potentiel pour ce produit local mais sensible et apporte des axes d'actions sur la diffusion et la communication du produit labellisé.

#### MOYEN MIS EN ŒUVRE:

- Fort soutien technique du Haras national de GELOS
- Informations aux acteurs de la filière
- Mobilisation des élus locaux, départementaux et régionaux

#### En 2004:

- création d'un groupement qualité,